

08 nov 2024 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2024

Contribution des titulaires de licence aux frais de la Commission des jeux de hasard pour 2025

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal qui fixe la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard, pour 2025.

Le projet d'arrêté royal détermine, conformément à l'article 19, §1, alinéa 5, de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard et de son secrétariat, due par les titulaires de licences A, A+, B, B+, C, E, F1, F1+ et F2.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be